



Municipalité de La Chaux

AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX

La Chaux, le 21 août 2023

Préavis municipal N° 17/2021-2026 relatif à la validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la laiterie

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### PREAMBULE

Il est rappelé qu'en date du 27 octobre 2020, le Conseil général a autorisé la Municipalité à procéder à la vente d'appartements dans le bâtiment de la laiterie et, de ce fait, de créer une PPE et d'en rester majoritaire.

D'autre part, en date du 20 mai 2021, un droit d'emption en faveur de M. Dominique Guex, lui donnant l'option d'acquérir la parcelle no 103-7 de La Chaux (appartement de 3 pièces dans les combles de la laiterie), a été constitué.

#### OBJET DU PREAVIS

En date du 17 août 2023, M. Dominique Guex a procédé à l'achat de son appartement dans ledit bâtiment, par la signature d'un acte notarié.

L'autorisation de vendre des appartements ayant été accordée par le Conseil général durant la législature précédente, il est nécessaire que les membres du Conseil actuel confirment la validation de la délégation de compétence octroyée à l'ancienne Municipalité le 27 octobre 2020.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil général

- Vu le préavis municipal N° 17/2021-2026 relatif à la validation de la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartements dans le bâtiment de la laiterie
- Oûi le rapport de la Commission Gestion et Finances ;
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- de valider la délégation de compétence dans le cadre de la vente d'appartement dans le bâtiment de la laiterie.

Adopté par la Municipalité en séance du 21 août 2023.

Dossier traité par M. Pascal Rossy, Syndic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



Pascal Rossy



Sandrine Bühler